



Association pour l'étude et la sauvegarde de la vallée de Cervières

Association loi 1901 créée en 1969
72, le Chef Lieu 05100 CERVIERES
<http://www.aesc-cervieres05.fr>



La Paparelle

Edito

n°14- été 2018

Cette année encore, plusieurs sujets particulièrement importants pour l'avenir de la Vallée de la Cerveyrette nous ont mobilisés. Nous voulons une fois de plus informer pour inciter à la réflexion. Nous aimons tous ce petit coin de paradis, pas forcément pour les mêmes raisons, mais ce qui en fait son attrait est en sursis si nous n'y prenons garde et plus vite qu'on ne le pense.

Face à la marchandisation galopante des espaces de nature, notre vallée doit prendre conscience de sa valeur patrimoniale que nombre de chercheurs ont étudiée, d'ailleurs notre fonds d'archives ne cesse de nous étonner par son ampleur.

Alors que bien des lieux touristiques prennent la mesure des dégâts sur l'environnement de la surfréquentation et des aménagements bétonnés, et font marche arrière pour remettre de la vie et de la biodiversité là où elle tend à disparaître, allons-nous continuer à laisser se dégrader nos espaces sensibles à Cervières ?.....

La période d'élaboration du SCOT a permis de bien mettre en évidence nos spécificités qui sont celles des territoires de haute-montagne, et les enjeux d'un développement durable, avec dans le cas du Briançonnais une économie principalement basée sur le tourisme.

Les objectifs fixés dans le SCOT sont louables, et sur le papier on ne peut que s'en féliciter... Il faut maintenant transformer l'essai ! Car dans la réalité, et le commissaire enquêteur l'a bien souligné dans son rapport et ses remarques, un travail plus approfondi doit être effectué pour que ces objectifs ne restent pas lettre morte et que l'on puisse concrètement concilier tourisme, économie de montagne et préservation des milieux fragiles et de la biodiversité... Ainsi, le massif du Chenaillet est amplement cité dans le rapport du commissaire enquêteur : sa richesse exceptionnelle et sa fragilité sont maintenant publiquement reconnues. Sachant que les zones encore préservées comme Cervières et la Haute Vallée de la Cerveyrette engendrent un fort attrait touristique, un espace de « pleine nature » dont sont friands les pratiquants de divers sports, il est grand temps que les acteurs se mettent autour d'une table et conviennent des mesures à prendre pour une gestion pérenne de cet espace. La discussion prévue entre la CCB et les associations de défense de l'environnement a eu lieu, pour un engagement mutuel à mettre en place une gestion concertée du massif du Chenaillet. C'est un point positif, cependant elle nous a laissés sur notre faim ... La protection de l'environnement est encore vue par certains comme une contrainte négative face aux enjeux économiques et aux emplois ... Malheureusement, on l'a aussi constaté cet hiver avec la recrudescence des motos-neige dans le col d'Izoard ... Parallèlement, une belle initiative concernant les galliformes de montagne voit le jour... Espérons qu'elle se concrétise et que la prise de conscience se poursuive chez tous les acteurs !

Nous espérons que ce numéro incitera à la réflexion et à développer l'intelligence collective au profit d'un développement véritablement durable dont Cervières a bien besoin.

Bernadette BRUNET

Depuis l'été dernier, l'AESC a exprimé son avis sur deux enquêtes publiques: L'enquête sur le SCOT du Briançonnais et celle pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation de la carrière «Les Clapes du Lasseron»

Les avis complets de l'AESC sont disponibles sur son site. En voici un résumé:

Avis enquête publique SCOT Briançonnais

L'AESC s'est fortement impliquée dans la préparation du projet de SCOT, notamment via le collectif d'associations et en participant à plusieurs ateliers. L'axe 3 du PADD s'intitule « **L'excellence environnementale comme ambition de développement** », ce qui semblait très prometteur. **Or le SCOT dans sa version actuelle ne nous semble pas assez prescriptif pour qu'il puisse réellement satisfaire cet axe du PADD.**

En complément de l'avis transmis par le collectif d'associations via la SAPN, l'AESC a souhaité insister sur plusieurs points, en demandant que le SCOT aille plus loin que l'affichage d'objectifs :

Nécessité de mise en place urgente d'une protection du massif du Chenaillet :

Seule une protection spécifique permettra de préserver ces milieux remarquables, notamment par la mise en place de mesures de gestion de cet espace. Nous demandons que le SCOT, dans sa mise en œuvre, fasse sien cet objectif de protection, comme s'y est engagé le Président de la CCB auprès du collectif d'associations.

Encadrement des activités de pleine nature: le DOO mentionne que «certaines pratiques peuvent constituer des menaces ...si elles sont mal encadrées» **Le SCOT doit aller plus loin en proposant les mesures à mettre en place pour assurer cet encadrement.**

Unités Touristiques Nouvelles pouvant concerner Cervières: UTN du porteur Cesana-Rocher de l'Aigle et UTN du Vallon de la Vachette. Ces deux UTN, figurant parmi les projets en pré-étude, auront comme conséquence inévitable d'augmenter la fréquentation des versants Sud pour les activités de «pleine nature»: ski hors piste, raquettes, activités estivales (randonnée, VTT, trail, ...), entraînant une pression accrue sur les milieux naturels. **Cela renforce encore notre demande de mise en place d'une protection du massif du Chenaillet.**

Préservation des terres agricoles et des activités agro-pastorales: Le SCOT propose de définir des « zones agricoles protégées » ou des « périmètres de Protection des espaces agricoles et naturels ». **Nous demandons que les terres agricoles cerveyrines fassent l'objet, elles aussi, d'une telle protection.**

Urbanisme, consommation d'espace : Le DOO prévoit pour Cervières une **consommation foncière de 1,5 ha**, avec la production d'une quarantaine de résidences principales. Cette projection n'est pas étayée par des études économiques ni démographiques, et est en contradiction avec plusieurs objectifs du DOO.

Nous demandons que le SCOT ne comporte aucune consommation foncière à Cervières et incite à l'inverse à la réhabilitation patrimoniale des édifices existants comme préalable à toute nouvelle construction.

Le SCOT devrait prévoir la protection du riche patrimoine de chalets d'estive et de chapelles, en particulier dans la haute vallée de la Cerveyrette.

Globalement, le SCOT reconnaît les atouts d'un environnement exceptionnel pour le territoire et son développement, tout en mettant en évidence les risques sur l'environnement et la nécessité de préserver, mais ne propose pas de mesures concrètes, en reportant ces tâches vers les PLU des communes. Comment garantir alors la cohérence territoriale et l'atteinte des objectifs du SCOT, sachant qu'au niveau des communes les intérêts particuliers pourront rapidement venir en contradiction avec ces objectifs ?

Lexique : SCOT : Schéma de COhérence Territoriale / PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable / DOO : Document d'OrientatIon et d'Objectifs.



Le rapport du commissaire enquêteur va dans le bon sens

L'enquête publique pour le SCOT s'est déroulée du 27 novembre 2017 au 4 janvier 2018. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 11 janvier 2018 et ses conclusions et son avis motivé le 2 mars 2018.

Ces documents ont été disponibles sur le site de la CCB pendant quelques mois, mais ne s'y trouvent plus ... Ils doivent pourtant être publiés sur ce site (cf arrêté Préfectoral pour l'enquête publique)... Vous pouvez les trouver sur le site internet de l'AESC .

Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE. Il indique : « **Cet avis favorable, assorti d'aucune réserve est cependant accompagné de préconisations prégnantes** » à prendre en compte dans la version finale du SCOT, avant la délibération d'approbation du conseil communautaire.

Les préconisations du commissaire enquêteur sont les suivantes (résumé et extraits) :

- ⇒ Nécessité de corriger certains chiffres erronés
- ⇒ Nécessité d'informations et d'analyses plus détaillées (économique, emploi, environnement, paysage) pour les projets d'UTN de massif intégrées dans le SCOT,
- ⇒ « Renforcer les orientations et les objectifs du SCOT en encadrant d'une façon draconienne les ouvertures à l'urbanisation et en maîtrisant l'urbanisation diffuse ». Réaliser « une étude de densification et de mutation des espaces bâtis, fondée sur des données objectives » : « une analyse très précise de la consommation de l'espace sur la dernière décennie »... « Ce bilan décennal sera la somme exacte des chiffrages annuels rigoureux établis méticuleusement pour chacune des treize communes. »
- ⇒ Favoriser la densification par la valorisation des logements vacants, notamment dans les centres anciens
- ⇒ Renforcer la protection des terres agricoles, en cartographiant les espaces à sauvegarder, et en définissant des zones réservées à l'installation des exploitations agricoles en fond de vallée
- ⇒ Détailler la compatibilité du SCOT avec la loi Montagne
- ⇒ Proposer « une articulation réaliste entre le développement de l'urbanisation » et « l'instauration de réseaux de transports collectifs ».

- ⇒ Indiquer avec plus de clarté et sans ambiguïté quelles UTN sont incluses dans le projet de SCOT, quelles UTN sont déjà actées (validées avant le SCOT), quelles UTN concernent des projets futurs et donneront lieu à modification du SCOT, avec présentation devant le Comité de massif ,
- ⇒ Réaliser une analyse complémentaire des incidences sur l'environnement pour les aménagements prévus dans le SCOT, y compris pour les UTN futures en pré-étude,
- ⇒ « Redéfinir les incidences paysagères des projets à vocation touristique » et « délimiter les domaines skiables »,
- ⇒ « Renforcer la prise en compte des risques naturels, notamment par rapport au réseau routier »,
- ⇒ « La protection de la biodiversité doit être repensée pour certains sites fragilisés actuellement. Les observations récurrentes, formulées par le public, concernant la protection du massif du Chenaillet, confortent ostensiblement cette requête. En effet, ce site géologique d'exception nécessite la mise en place de mesures concrètes afin de préserver ses spécificités naturelles – flore et faune remarquables, réservoir hydrologique majeur. Le projet de SCOT doit définir un périmètre « élargi » de l'espace à sauvegarder. Celui-ci doit inclure le marais du Bourget – commune de Cervières – mais également le Collet Vert. La préservation de cet espace nécessite l'instauration d'une démarche scientifique. Elle doit également composer avec de nombreuses activités de pleine nature très développées sur ce site – ski, itinéraires pour les randonneurs et les adeptes du VTT, sorties scolaires.... La diversité et la multiplicité de ces flux imposent un réel cadrage avec droits et interdictions pour tous ceux qui souhaitent parcourir ces écosystèmes fragiles. »
- ⇒ « Démontrer comment le projet de SCOT souhaite contribuer à l'effort national en réduisant les émissions de gaz à effet de serre afin d'amoindrir les effets de la pollution sur la santé des habitants ».

Dans ses remarques spécifiques, le Commissaire-enquêteur indique que les préconisations faites pour la Vallée de la Haute-Clarée « doivent également être transcrites pour la vallée de la Cerveyrette » :

- ⇒ « Permettre la sauvegarde des terres agricoles encore exploitées » ;
- ⇒ « Proposer une gestion pragmatique des flux touristiques estivaux »... ;
- ⇒ « Protéger les écosystèmes fragilisés par la dispersion touristique estivale »



Carrière du Lasseron: on en a pris pour 30 ans!

Pour rappel: historique des autorisations, avec les volumes et les modalités d'extraction:

<u>Arrêté du 10 Octobre 1990 :</u>	<u>Arrêté du 18 décembre 1996</u>	Demande 2017
durée 5 ans	<u>Durée 20 ans + prolongation 1an 2017</u>	durée 30 ans
30 000 m3/an	50 000 m3/an	10 000 m3/an en moyenne (max=15 000 m3/an)
Superficie : 3 ha	Superficie : 6,7 ha	Superficie 2,6ha -1,2 ha exploités
Exploitation limitée en dehors des périodes touristiques	Disparition des périodes de limitation	Exploitation hors juillet-août, et hors période de neige
Pas d'abattage à l'explosif	Possibilité d'abattage à l'explosif	Pas d'abattage à l'explosif
Pas d'autorisation de concassage aux Etablons	autorisation de concassage aux Etablons en 1997	Pas de concassage, maintien de la station de transit des matériaux

Certes, l'extraction se fait sur un périmètre réduit et ne devrait concerner que ce qui tombe naturellement au pied des gradins, façonnés lors des exploitations précédentes. Des mesures de protection seront mises en place pour une plante protégée qui se développe dans les éboulis : la biscutelle à tige courte (balisage, protection, sensibilisation du personnel, bilan tous les 5 ans).

Et le Briançonnais bénéficiera de matériaux disponibles via un circuit court ...l'un des arguments du dossier d'enquête est aussi que cette carrière est la seule du Briançonnais pour ce type de matériaux, et qu'il n'y a pas d'autres sites facilement exploitables ...

Mais pourquoi Cervières devrait-elle supporter les nuisances associées à l'exploitation, et cela pendant 30 ans ?

Aucune concertation avec la population n'a été effectuée et la durée de 30 ans, très engageante pour la commune, pourrait pénaliser des projets de développement futurs. L'Entreprise dispose d'un contrat de forage pour une durée de 30 ans, signé dès 2014, peu après l'élection du nouveau conseil municipal, sans beaucoup de publicité auprès des cerveyrins ... Ensuite l'Entreprise a effectué les démarches nécessaires et notamment une étude d'impact sur l'environnement obligatoire pour sa demande, qui a abouti à l'enquête publique et à l'autorisation de la DDT fin 2017.

Qu'apporte ce contrat à la commune et aux cerveyrins ? voir l'article 6 du contrat de forage. Les montants proposés sont-ils à la hauteur des nuisances ? Cette question aurait au moins du être posée aux cerveyrins !

Mireille RAYMOND

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIERES

Les parties ont convenu de fixer la redevance due au titre des présentes à :

- Un terme fixe annuel de 4 800,00 € (correspondant à 8 000 tonnes à 0,60 € la tonne de matériaux extraits de la carrière).
- Un terme variable au-delà de 8 000 tonnes, lié au tonnage extrait (déclaré annuellement en DREAL) égal au nombre de tonnes (> 8 000 tonnes) x 0,45 € la tonne.

Concernant l'extraction de blocs, la redevance due au titre des présentes est fixée à :

- 1,50 € la tonne de blocs extraits.

Ces redevances seront payables sur relevé déclaratif annuel à terme échu.

De plus, la commune de Cervières bénéficiera de la gratuité de 100 tonnes / an de granulats issus de la carrière des Clapes du Lasseron à savoir des graves routières que l'Exploitant lui mettra à disposition sur un terrain communal de son choix, accessible en semi-remorques, en dehors de la station de transit de Terre Rouge. La commune bénéficiera également de la gratuité de 30 tonnes / an de granulats sur le site de Prelles de la Routière du Midi (hors blocs d'enrochement et granulats d'ornement).

Dans l'hypothèse où ces fournitures de granulats ne soient pas effectives pendant au moins trois années consécutives, elles pourront être compensées à valeur égale par des petits travaux de terrassements.

Enfin, les habitants de Cervières bénéficieront de la gratuité de 5 tonnes / an et par foyer de granulats sur le site de Prelles de la Routière du Midi (hors blocs d'enrochement et granulats d'ornement). Chaque personne devra se présenter à la bascule de Prelles avec un justificatif de domicile au préalable validé en mairie de Cervières.

COHABITATIONS

Beaucoup de types de cohabitation touchant Cervières sollicitent notre intérêt. Les limites de cet article toutefois me contraignent à m'arrêter -trop peu de temps hélas!- sur un petit nombre d'entre eux, à savoir ceux dont les caractères respectifs ouvrent des perspectives radicalement différentes.

D'abord la cohabitation entre les hommes et le bétail, dans la mesure où elle implique le minimum d'aménagements pour le maximum de rendement.

Ensuite celle des hommes entre eux, qu'il s'agisse des transhumants de l'extérieur parcourant le même espace que les éleveurs Cerveyrins ou bien à l'intérieur de la communauté locale, entre les gros propriétaires et les plus démunis en nous basant alors, au départ, sur l'examen des inventaires et des testaments du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, sans pouvoir dégager au delà de l'ébauche d'une société marchande, le moindre indice d'une « conscience de classe ».

Enfin l'imbrication, dans deux secteurs opposés de la vallée, de deux groupes socio-économiques et sociopolitiques distincts, la commune de Cervières et celle de Briançon.

Hommes et bêtes:

Beaucoup d'étrangers s'en étonnent, certains hygiénistes s'en offusquent, les ignares et les irréfléchis s'en gaussent comme d'une marque d'archaïsme proche de l'arriération et pourtant la cohabitation intégrale des humains et des animaux domestiques sous le même toit, la même pièce telle qu'elle se pratiqua l'hiver jusqu'à l'incendie de 1944 (et même un peu au-delà) et telle que la représente une photo très connue, fut durant des siècles, voire des millénaires, la solution la plus rationnelle pour se protéger du froid aux meilleures conditions économiques. Elle consiste à tirer parti au maximum de la situation donnée par la nature autant que par les spécificités de la vie pastorale de la vallée.



Une hypothèse fréquemment émise sinon admise voit l'origine de cette cohabitation dans un effet de la sédentarisation des transhumants venus l'été des basses régions. Les conditions de l'habitat privilégièrent alors ce que les ethnologues appellent la maison-grotte : pièce voûtée, murs épais percés de rares et étroites fenêtres, répartition étudiée de l'espace intérieur ; position à demi enterrée de l'édifice où l'on vit et qui, nécessairement en pierre, se distingue de la grange bâtie en bois (à l'origine, ces deux parties étaient non point superposées, mais juxtaposées: il existe une seule maison de ce type avant-et-arrière, dans la vallée, c'est aux Chalps, la maison des Geors si ma mémoire est bonne). La grange est

beaucoup plus haute que l'habitation. La porte ne donne pas directement sur l'extérieur. Les animaux ne sont pas répartis au hasard. Le lit se trouve dans la même portion d'espace que le gros bétail : c'est là d'ailleurs, une constante de la vie pastorale traditionnelle et il suffit de penser aux représentations de la crèche de Noël avec la place assignée à l'âne et au bœuf, disposition de la bête de somme et de la bête à cornes que l'on retrouve dans la célèbre photo des deux cerveyreines. Le Piémontais Augusto Doro, qui s'est beaucoup intéressé aux moeurs du Briançonnais d'outre-monts, parle d'une « symbiose homme-animal ».

L'erreur serait d'associer la cohabitation avec les bêtes, qu'on retrouve ailleurs que chez nous, à l'idée de pauvreté. Elle fut longtemps le lot des riches et des pauvres, y compris en ville. Le chroniqueur du XVII^{ème} siècle Antoine Froment-Coste, natif de Briançon, raconte que les bourgeois briançonnais n'hésitaient pas à loger dans leurs appartements quelques brebis, afin de profiter de la chaleur de leur haleine. Voilà pour l'hiver. La supposée sédentarisation originaire aura comme autres conséquences le développement d'une polyculture de subsistance. L'élevage peut s'ouvrir au profit, d'autant qu'il se diversifie -bovins, volailles, etc- jusqu'à permettre à Cervières une production mulassière grâce, sans doute, à la disponibilité des juments reproductrices aux foires de Briançon.

Fortunes

La cohabitation, à l'échelle de la vallée, entre « riches » et « pauvres » n'a rien, en soi, de remarquable, mais à Cervières elle s'impose comme marqueur comportemental -au besoin par contrebande après le collapsus d'Utrecht en 1713- quand son voisin du Queyras s'oriente plutôt vers l'artisanat. Ajoutons que le sentiment communautaire, très fort en Queyras, reste à Cervières d'ordre relatif. La différence s'explique aisément : le Queyras est enclavé et comme à l'écart du reste du monde, ce qui pousse à la cohésion sociale, tandis que Cervières, proche de Briançon et des grands itinéraires, facilite davantage un certain individualisme, avec ses ressources et ses périls. En revanche les Cerveyrins ont du très tôt se montrer habiles, calculateurs pour protéger leur indépendance des menaces d'empiétement de la part de Briançon, redoutable voisinage au double titre de ville prospère et de capitale de la Fédération des Escartons. Le juriste grenoblois Fauché-Prunelle relève, vers le milieu du XIX^{ème} siècle l'impressionnante aptitude des cerveyrins pour l'arithmétique, en rédigeant son ouvrage monumental et indigeste au titre démesuré, sur Les anciennes institutions autonomes et populaires des Alpes cottiennes briançonnaises.

Toujours est-il qu'à Cervières les acquisitions, pertes et écarts de fortune se repèrent vite et donnent lieu à des jugements, qui ne tardent pas eux mêmes, à déterminer des réputations et des compétitions. A titre d'exemple, nous citerons au XVIII^{ème} siècle le cas de l'ascension et de la chute de la dynastie Cerveyrine des Gignoux, devenus par acquisition de seigneurie, BRUNET de l'Argentière, dont un membre laissa d'intéressants ouvrages historiques; et au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle la mésaventure d'un Cerveyrin qui, ruiné après une éclatante réussite dans le commerce, en éprouva une telle honte qu'il ne sortait de chez lui qu'en pleine nuit pour aller chercher de l'eau à la fontaine (ce qui en hiver et par des nuits sans lune devait lui causer de sérieux problèmes).

Faute de place et aussi faute de certitudes en la matière, nous n'insisterons pas sur cet aspect de la cohabitation sociale et retiendrons l'idée qu'à Cervières comme ailleurs en Briançonnais (peut être plus qu'ailleurs?) l'égalité des conditions, due à l'absence locale de féodalité, s'accommode et même tire profit, de l'inégalité économique.

Le côté positif de la chose tient à ce que Cervières en a tiré la présence quasi permanente de très fortes personnalités. Parmi les familles longtemps dominantes dès le XV^{ème} siècle au point de vue de la prospérité économique liée à l'étendue du foncier nous retiendrons les Frézet (patronyme typiquement cerveyrin), les Cézanne, les Faure-Vincent.



Briançon à Cervières , Cervières à Briançon: l'affaire des bois indivis :

La Haute Vallée fut longtemps, dans sa partie la plus accessible, autour du Bourget, le théâtre d'une cohabitation entre éleveurs cerveyrins et transhumants. Durant les siècles passés l'influence de cette double fréquentation s'est exercée de façon révélatrice et durable sur la toponymie et même sur le parler local avec des mots venus du Sud, comme Cascavéu, grelot ou pastounago, carotte etc. Ainsi les noms de lieux habités, Lachau et le Cabot sont-ils des équivalents méridionaux de La Chalp et Chabot ; en outre s'observe le phénomène très inhabituel d'une concentration d'oronymes qui sont au départ des noms de personnes, probablement des éleveurs dont la présence sur le communal s'était, à force, rendue familière : Gondrand, Gimont, Gignoux, Saurel, Chauchard, Fournier, Rambaud. Mais ce qui retiendra ici notre attention, c'est l'existence, également durable et marquante, certainement ancienne, d'une véritable enclave de la commune de Briançon, à travers plusieurs de ses ressortissants, surtout venus de Pont de Cervières .

L'explication en est simple : Briançon manquait d'alpages et de prés d'altitude, Cervières en avait à revendre. Conséquences : la plaine du Bourget et ses abords ressortissaient de la commune de Cervières, mais on y distinguait deux groupes d'exploitants, les Cerveyrins et les Briançonnais ; le trait dominant -non le seul- de cette cohabitation consistait en ce que, au moins jusqu'au traité d'Utrecht, le prêtre qui desservait et habitait le Bourget était délégué, non de la paroisse de Cervières, mais de celle de Briançon. Toutefois, c'étaient les Cerveyrins de l'endroit qui le rétribuaient... en fromages, selon une pratique très établie.

A l'inverse, pourrions-nous dire, Cervières revendique, des siècles durant, pleine possession de la portion la plus en aval de la vallée, au delà de la limite naturelle avec Briançon jusqu'à une ligne reliant grosso modo les Pégières à la croix Belpin (du reste, le nom de Pégières indique un endroit où se percevait un droit de passage pour les troupeaux et les marchandises).



Cette zone où Briançonnais et Cerveyrins exploitaient la forêt reste connue dans l'histoire sous le nom de Bois Indivis.

Nous venons de célébrer (avec quelle discrétion) le 675^{ème} anniversaire de la Grande Charte des Libertés signée par le dauphin Humbert II et des Députés des Escartons le 29 Mai 1343, signature à laquelle participa, entre autres et si je ne m'abuse un Cerveyrin du nom de Borel. Or dès cette époque, la communauté de Cervières voulut faire va-

loir ses droits exclusifs, donc au détriment de Briançon , sur les bois indivis, se fondant selon la formule en usage , sur une tradition immémoriale. Briançon ne l'entendait pas de cette oreille, d'où un contentieux qui devait s'étendre sur cinq siècles, au bout desquels vers 1830, le rouleau compresseur de la Révolution et de l'Empire étant passé par là, le sous-préfet intima au Maire de Cervières (un nommé Albertin, je crois) l'ordre de rengainer la revendication et de tenir pour définitive la limite qui devait être celle que nous connaissons.

Ma présentation des faits est extrêmement sommaire, ce pour quoi j'en appelle à l'indulgence du lecteur, tout en espérant que cette esquisse l'engage à approfondir et élargir sa propre recherche.

RAOUL MARIN

COHABITATION 2018 ? AU-DESSUS DE LA PLAINE

pour reprendre le titre de la pièce de Claire Gatineau, jouée au théâtre de Briançon en 2013 et dont elle est venue faire une lecture ici à Cervières, pour les cerveyrins.)

Si nous avons su que le sujet même de sa pièce, le passage des frontières, la migration et la chasse à l'homme allait quelques années plus tard se produire ici, « Au dessus de la Plaine », nous ne l'aurions pas cru...

Au moment où j'écris ces mots, on fête la nuit des refuges. Les valeurs qui sont à l'origine de ces lieux de protection dans des milieux déserts et parfois hostiles sont les valeurs d'assistance, de mise en sécurité, de protection du voyageur. Sont-elles dépassées aujourd'hui ?

Que penserait Paul Guillemin, venu prendre sa retraite à Cervières pour se rapprocher des montagnes ? Cet homme fut l'un des précurseurs qui ont œuvré pour l'installation de refuges dans les Alpes. Pour que nul ne reste en péril en montagne, y accueillir dignement les voyageurs.

Or, on assiste depuis quelques temps à des chasses à l'homme dans nos alpages de Cervières. Ces hommes pourchassés sont des migrants qui pour sauver leur vie, prennent des risques dont ils ne mesurent parfois pas l'ampleur. Et qui sont ceux qui les chassent ? Ils se font appeler identitaires... Identitaires de quoi ?

HONTE ! Honte à ces hommes qui au nom d'une idéologie xénophobe traquent ces hommes épuisés. Ils déshonorent notre commune

On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas !

CF. Sujet de TF1 sur Defend Europe Génération Identitaire (22 06 18, 20h10) sur YOUTUBE rutube_account_1816951

BERNADETTE BRUNET

Archives - Parler cerveyrin

Le travail d'indexation des documents continue; le plus important est indexé et numérisé mais il reste encore de longues heures pour finaliser. Ce printemps, grâce au site internet de l'AESC nous avons été contactés par Nicolas Colombar, chercheur qui travaille sur le patois. Nous avons pu l'aider dans ses recherches en mettant à sa disposition de très beaux documents de travail issus du fonds d'archive. Il nous a envoyé son témoignage :

« Nous sommes Nicolas Colombar, originaire de Villard-Saint-Pancrace résidant à Barcelone, et Marcelo Yuji Himoro, brésilien d'origine japonaise résidant à Sapporo, Japon, tous deux linguistes passionnés par la dialectologie, et en particulier par les anciens parlers du Briançonnais, référés localement comme "patois" et que nous avons longuement étudiés au point de vouloir en garder le plus possible de traces face au sérieux danger d'extinction dont il est menacé.

C'est dans le cadre d'une première enquête visant donc à sauvegarder ce patrimoine linguistique que nous nous sommes rendus dans le village de Cervières en juin dernier. Nous y avons été accueillis par Mmes. Bernadette et Yvette Brunet de l'AESC qui, outre nous fournir un ample panel d'informations relatives au cadre socio-linguistique du patois de Cervières avec la visite d'une des plus anciennes maisons du village aménagée spécialement comme autrefois sous couvert d'un surprenant musée ethnographique représentant la vie rurale d'antan, nous ont permis de rencontrer M. Brunet, un des derniers locuteurs de langue maternelle de ce parler, âgé de 94 ans, et avec qui nous avons pu nous entretenir pendant près de trois heures.

Toutes les informations recueillies nous permettront d'approfondir notre connaissance de cette langue, avec un souci particulier porté sur la spontanéité d'une conversation naturelle, laissant libre cours à l'intervenant de raconter des histoires qui lui tiennent à cœur, tout en le guidant par quelques questions ou réactions, également en patois (celui du Villard, commune voisine). La langue peut être ainsi étudiée dans sa forme naturelle, sans pour autant ne pas prêter attention aux interventions faites en français : si le changement de langue est parfois justifié (par exemple lorsque l'intervenant traite de faits déroulés en français), d'autres fois, il traduit la perte d'habitude de s'exprimer en patois, or il peut être aussi intéressant d'étudier les mécanismes inconscients ayant pu entraîner la disparition d'une langue. Même à son dernier stade de vie, une langue a des données précieuses à nous livrer pour les sciences du langage.

Pour un travail plus approfondi, nous nous attarderons aussi à comparer l'état actuel de la langue par rapport aux descriptions effectuées lors d'études précédentes (et dont certaines déjà anciennes et fort difficiles d'accès ont pu nous être fournies à notre grand étonnement). Toutes ces données nous permettront de définir les traits évolutifs du parler cerveyrin dans sa dernière génération, et observer les différents conservatismes propres à notre région. Plusieurs traits phonologiques spécifiques aux parlers briançonnais n'ayant auparavant été que sommairement décrits ont ainsi d'ores et déjà pu être confirmés tels que la question du pluriel, des adjectifs masculins en "-ou" ("-os" en graphie classique) ou encore la présence de la voyelle "-â" /-a/ des participes passés (et qui, fait intéressant, se retrouve aussi au Sauze-de-Césane derrière la frontière, mais pas au Villard, commune pourtant voisine de Cervières.

Ces éléments anodins sont entre autres, des indices qui prouvent que le parler cerveyrin, de par sa localisation, partageait des traits en commun aussi subtils que dans son "accent", avec les parlers de la vallée de Césane. Cela prouve la présence d'un continuum linguistique qui passe outre les montagnes et qui fait fi de la frontière franco-italienne.

Cette enquête vient s'ajouter à d'autres ayant eu lieu dans la vallée d'Oulx, notamment dans les hameaux de Fenils et Désertes sur la commune de Césane. D'autres devraient avoir lieu dans différents villages du Briançonnais et de ses différentes vallées adjacentes dans les mois à venir. Nous espérons pouvoir revenir à Cervières. »

Exposition «Cerveyrins dans la Grande Guerre »

La Maison Traditionnelle FAURE VINCENT DUBOIS a pour projet depuis longtemps, pour valoriser son existence, la mise en place d'expositions temporaires afin de mettre un coup de projecteur sur ses collections, enrichir leurs connaissances et attirer le public vers ce lieu étonnant qu'est cette maison paysanne du XVIIIème.

Ce lieu est un témoignage émouvant de la vie des paysans-artisans de la Vallée de la Cerveyrette et l'exposition de cette année vise à témoigner du vécu de ces gens dans le conflit de la Grande Guerre, hommes partis au front et familles qui assumèrent le quotidien d'un petit village dépassé par l'histoire. Des objets prêtés par des familles cerveyreines vivement remerciées, viendront compléter la collection du Musée de Cervières qui eux-mêmes étaient allés enrichir l'exposition du Musée Muséum de Gap avec lequel l'association MFVD a noué un partenariat.

« En 1914 à Cervières, agriculture, élevage et artisanat rythment la vie rurale. A l'annonce de la mobilisation, ce village de 450 habitants voit partir en quelques jours près d'une centaine d'hommes, jeunes et moins jeunes. Jusqu'en 1917, 135 Cerveyrins au total, dont certains établis loin du village, s'en vont combattre. Vingt-six perdront la vie durant la Grande Guerre, soit 19 % des poilus cerveyrins, les autres restant définitivement marqués.

En 2011-2012, l'inventaire de la collection de la Maison-Musée Faure-Vincent a permis la mise au jour de quelques 80 cartes postales écrites par les soldats des familles Faure-Vincent et Faure-Geors et leurs proches de 1914 à 1919. Grâce aux prêts des familles Faure-Brac et Faure-Soulet, nous disposons d'une centaine de courriers, précieux témoignages de la façon dont les soldats et leurs familles ont vécu la guerre et ses conséquences. Car durant 4,5 ans, ces missives furent, avec les colis et les rares permissions, le seul lien entre les soldats et leurs familles. Dans ces écrits soumis à la censure, les combats ne sont jamais décrits, les morts rarement évoqués. Pour tenter d'approcher la réalité du vécu des uns et des autres, il a fallu lire entre les lignes, comprendre les sous-entendus, deviner les non-dits, mettre au jour la solidarité, les blessures et parfois les différends. Les travaux généalogiques ont permis d'éclairer les liens familiaux et amicaux. Exhumés des archives, les registres matricules énoncent les destinées funestes.

Aux cartes postales s'ajoute le récit enregistré de Mamé Faure-Brac, exceptionnel, et quelques objets et photographies. Cervières dans la Grande Guerre, c'était il y a 100 ans, c'était hier. »

Nous ne pouvons qu'encourager nos lecteurs à visiter le Musée cet été et lançons un appel aux soutiens individuels pour aider l'association MAISON FAURE VINCENT DUBOIS à continuer encore longtemps à ouvrir ses portes au public.



Patrimoine



Concernant la restauration de la toile du tableau du Rosaire à l'église St Michel et le nettoyage de son cadre, l'AESC a remis à la Municipalité, le jour de la fête de la Patate, un chèque de 1000€ comme contribution à la sauvegarde du patrimoine de Cervières. Les ventes des cartes d'André MEYER, Pierre BOYER, Amalia DOMERGUE et Michèle FAURE SOULET nous permettent toujours d'engranger pour contribuer à ces restaurations, le travail n'est pas fini vous pouvez toujours y contribuer en les achetant, auprès des commerçants de la haute vallée, à la maison paroissiale de Briançon, et même nous les commander par correspondance.

Tétras : zones de mise en défens

A l'initiative de l'association Collectif de Cervières, un travail pour la mise en place de zones protégées pour la préservation des Galliformes comme les tétras lyres a été lancé par l'Office National de la chasse, le dossier est visible sur notre site internet. Ce projet, accepté par la municipalité, nécessite également un budget pour sa réalisation, l'AESC y participera financièrement et si quelques porte-monnaie en quête de soulagement cherchent à aider une belle initiative pour la Biodiversité ils peuvent contacter cette association au 06-77-61-06-86



Sentier Botanique

La rénovation du sentier botanique demandée par l'AESC depuis plusieurs années se termine, en effet en juin ont été posés les panneaux et balises par les employés municipaux après avoir fait l'objet d'une localisation grâce à Françoise Homand de l'Association ARNICA MONTANA et à l'aide de l'animateur Natura 2000 et du garde de l'ONF. L'AESC a édité une plaquette qui peut être retirée au point info de Cervières et travaille encore sur un panneau dont le sujet est plutôt d'intérêt géologique, élaboré par François Atrops, natif de Cervières, et qui sera implanté au point belvédère qui surplombe le Laus et présente une vue exceptionnelle sur la zone de l'Alp au Chenaillet.



1957-2017 Crues et inondations

Alors que ce printemps a été marqué par de très nombreuses inondations en France, nous avons omis, l'année dernière, de commémorer les 60 ans des graves inondations de juin 1957 à Cervières.

Dans un article de 1958, la Revue de Géographie Alpine (*Volume 46, Numéro 4 p565-627, en ligne sur Persee <http://www.persee.fr>*) a analysé en détail cette crue de juin 1957. En synthèse, cette crue typique d'une crue de printemps a été catastrophique du fait de la conjonction de plusieurs phénomènes :

- des pluies qui ont touché la partie Est du département, et plus particulièrement les zones frontalières, sous forme d'averses et mêmes d'orages parfois violents, sans que les cumuls de pluie mesurés soient en eux-mêmes exceptionnels,
- des pluies plus fortes en altitude du fait des effets d'ascendance côté italien, avec une isotherme zéro qui passe de 2000m le 12 juin, à 2200m le 13, puis à 2800m le 14. Or un manteau neigeux étendu est présent à partir de 2000-2300m d'altitude.
- la fusion rapide du manteau neigeux sous l'effet des fortes averses, favorisant des ravinements et des glissements de terrain, qui ont alimenté les rivières en charge solide,
- des embâcles créant des barrages locaux composés de sédiments et d'arbres arrachés, qui ensuite en cédant ont généré des ondes de crue rapide entraînant la destruction d'ouvrages : nombreux ponts détruits, routes coupées, maisons emportées.

A Cervières, la Cerveyrette a emporté les deux ponts, le corps de l'église a été détruit ; le Queyras a ainsi été complètement isolé, le Guil ayant lui aussi emporté de nombreux ponts et coupé la route nationale dans les gorges du Guil.



Suite à cette crue, de gros travaux d'aménagement hydraulique ont été réalisés sur la Cerveyrette dans la traversée du chef-lieu, c'est la configuration actuelle.

Depuis quelques années, le manque d'entretien du lit de la Cerveyrette et des seuils entraîne un développement préjudiciable de la végétation arborée, et certains seuils montrent des signes d'érosion régressive. Après 60 ans de bons et loyaux services, des travaux d'entretien semblent maintenant nécessaires pour pérenniser ces aménagements hydrauliques.



Rappelons que le marrais du Bourget joue le rôle d'une éponge et donc protège notre village, il est également une zone exceptionnelle de biodiversité et ce grâce aux sources qui proviennent en grande partie du Chenaillet. Le marais joue son rôle tampon qui pourrait être mis en péril en cas de prélèvement d'eau pour d'éventuelles réserves collinaires dans le but d'alimenter en neige de culture les pistes de ski alpin de Montgenèvre. Gardons toujours en tête les « prétentions » de notre voisine de rivaliser avec les stations de plus de 3000m.

Intervention de Mountain Wilderness

En avril nous avons été contactés par un délégué pour le 05 de l'association Mountain Wilderness France dont l'AESC est adhérente www.mountainwilderness.fr, alertée par une des bergères de la Haute Vallée, afin d'envisager d'enlever les barbelés posés lors de la seconde guerre mondiale, restés en l'état et qui, de nos jours, blessent les brebis l'été ainsi que les randonneurs.



L'accord de la commune et des services compétents de l'Etat a été sollicité en premier lieu pour envisager cette opération. L'AESC a ensuite organisé une rencontre

entre toutes les parties prenantes afin de partager les différents points de vue: défense des animaux pour les éleveurs et bergers, protection du patrimoine militaire pour les représentants des associations, préservation du patrimoine naturel ... Un relevé précis de ce qui existe a été réalisé sur place en juin. Une seconde réunion aura lieu afin de déterminer les barbelés à retirer et ceux à garder en témoignage des positions militaires. Le retrait pourrait, si tout va bien, être réalisé en 2019.

Appel aux bénévoles qui voudraient bien donner la main à ce chantier !

Il nous a quittés

Jean François FAURE SOULET est décédé le 7 mai 2018. Son père, Julien FAURE SOULET était l'auteur d'un ouvrage sur notre village, « Cervières autrefois » et sa fille Michèle, photographe de talent, nous a dotés d'une série de très belles photos de notre vallée vendues en cartes postales par l'AESC. L'une d'elle est en couverture de ce présent numéro.



Motoneiges et véhicules motorisés sur la commune



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Politiques
Publiques

...
Pôle Coordination et
Instruction - Cellule
Développement Durable

Affaire suivie par : Catherine VERRIEZ
Téléphone : 04.92.40.49.67
Télécopie : 04.92.40.49.69
Courriel : catherine.verriez@hautes-alpes.gouv.fr

Gap, le 18 avril 2018

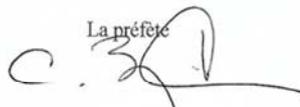
Madame la présidente,

Vous avez souhaité porter à ma connaissance, par courrier du 21 février 2018, les infractions que vous constatez concernant l'utilisation des motoneiges sur la commune de CERVIERES.

Je vous confirme que l'utilisation des motoneiges à des fins de loisirs en direction du refuge Napoléon au col d'Izoard, ne répond pas aux conditions fixées par le décret n°2016-1412 du 21 octobre 2016 et reste donc interdite en application de l'article L362-1 du code de l'environnement.

Je vous précise qu'il appartient au maire de la commune d'exercer son pouvoir de police en la matière et qu'en cas d'entrave à ses fonctions, la gendarmerie comme d'autres services assermentés sont également habilités à constater ces infractions et pourront être amenés à engager ces opérations de contrôle.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La préfète

Cécile BIGOT-DEKEYZER

Madame Bernadette BRUNET
Présidente de l'association
pour l'étude et la sauvegarde
de la vallée de Cervières
72, le chef lieu
05100 CERVIERES

Copie pour information :
-au maire de CERVIERES
-Sous Préfecture de Briançon

Cet hiver encore et ce malgré le décret n° 2016-1412, la fréquentation des motoneiges sur l'Izoard et la Haute vallée, des habitants du Laus se sont largement plaints de cet abus à cause des désagréments nocturnes de ce trafic.

Nous avons écrit à Mme La Préfète, ci-joint sa réponse: les rôles de chacun sont ainsi bien définis.

On ne peut raisonnablement créer des zones de mise en défens pour les galliformes et laisser pètarader les motoneiges à proximité, ce serait oublier que ces oiseaux sont particulièrement fragiles et craintifs en hiver. Au niveau du signal qui est envoyé à nos visiteurs, la contradiction est prégnante, on marche sur la tête. La marchandisation des espaces naturels est là un bel exemple.

L'AESC continuera inlassablement ce combat qui dure depuis des années tant que la réglementation ne sera pas appliquée et dénoncera les « passe-droits » qui contribuent à détériorer notre environnement.

Bernadette BRUNET

Tenez vous informés de l'actualité de l'AESC en consultant régulièrement son site WEB <http://www.aesc-cervieres05.fr>



The screenshot shows the website for 'Association pour l'étude et la sauvegarde de la vallée de Cervières'. It features a navigation bar with tabs for 'Présentation', 'Actions pour le patrimoine naturel', 'Actions pour le patrimoine culturel', 'Publications', and 'Liens utiles'. Below this, there is a 'Dossiers en cours' section with a link to 'Protection massif du Chenaillet' and a 'Voir rubrique actions engagées' button. A large image of a mountain landscape is also visible.

Nous remercions
pour l'écriture des textes: Bernadette BRUNET, Raoul MARIN, Mireille RAYMOND
pour les illustrations et photos: Amalia DOMERGUE, Mireille et Michel RAYMOND, Régis FERRE et Michèle FAURE SOULET
pour la composition et la mise en page: Pascal HELIAS
Pour sa relecture attentive Mireille Raymond
Edité par l'AESC, association loi 1901, 72, le Chef lieu — 05100 Cervières. ISSN 1777-1951J
Directrice et responsable de la publication: Bernadette Brunet, présidente de l'association — Dépôt légal: juillet 2018
Imprimeur: ALPES OFFSET 21, rue du docteur Julien Guillaume 05600 GUILLESTRE